

Processus de recyclage des piles

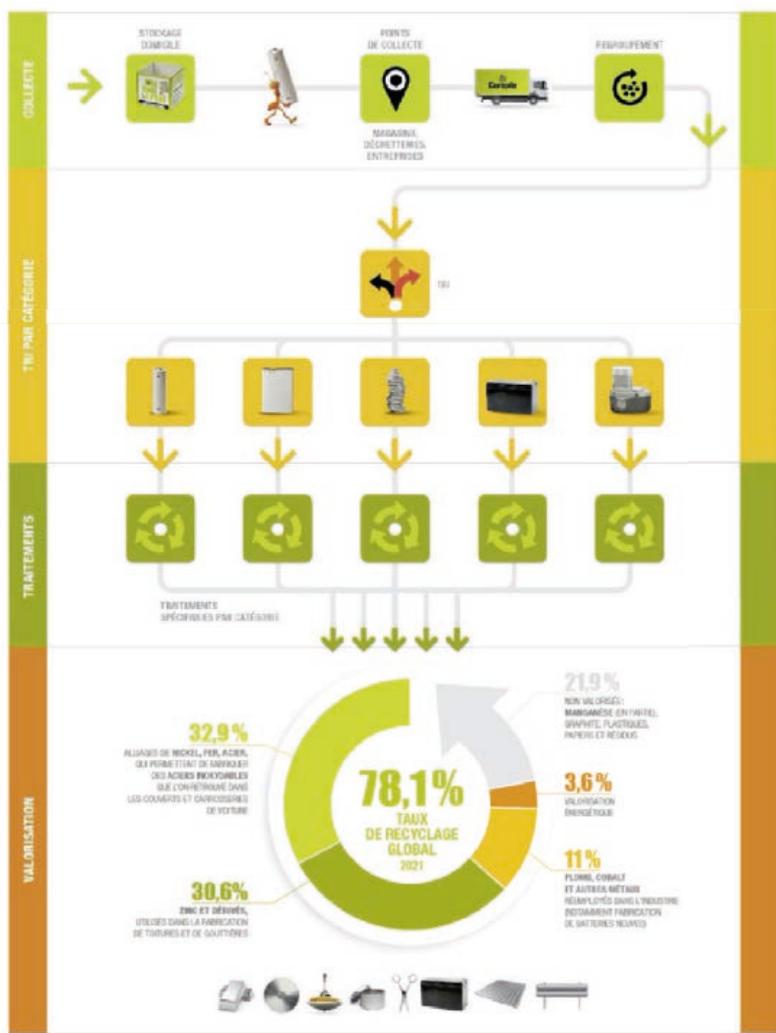
On accumule des dizaines de piles chez soi...

Suivant les modèles, les piles et les batteries peuvent contenir différents métaux : nickel, lithium, zinc, cadmium, mercure, etc. Certaines de ces ressources sont rares et leur extraction est particulièrement polluante.

De plus, en fin de vie lorsqu'elles ne sont pas collectées, les piles sont jetées dans la nature, incinérées, ou enfouies. Problème : certaines peuvent libérer les métaux qu'elles contiennent et polluer les écosystèmes à long terme. Le mercure d'une pile oxydée peut par exemple contaminer 400 L d'eau ou 1 m³ de terre pendant 50 ans.

Il est donc indispensable de les collecter pour les recycler !

PROCESSUS DE RECYCLAGE :



Les piles et toutes les petites batteries que l'on trouve dans les appareils électriques peuvent être déposées dans les bornes de collecte que vous trouverez dans les 11 déchèteries du territoire des 3RD'Anjou.

Retrouvez leurs localisations et leurs horaires sur le site internet des 3RD'Anjou : www.3rdanjou.fr

Vous pouvez également les déposer dans différents magasins, commerçants, lieux publics, etc.



Astuces 3R : En déposant vos piles et vos batteries usagées dans les points de collecte spécifiques vous participez activement à la protection de l'environnement et évitez la pollution. Encore mieux, pensez aux piles rechargeables ! En effet, pour la même quantité d'énergie fournie, elles ont 30 fois moins d'impact sur la pollution de l'air, 12 fois moins sur la pollution de l'eau, et demandent jusqu'à 23 fois moins de ressources non renouvelables. (Source : Le point sciences)